Association LA NICHE Studio

Association Loi 1901 – N° SIRET 924329519

RAPPORT FINANCIER A LA CLÔTURE DU 31 DECEMBRE 2023

Trésorier : M. GORGET Guilhem
22 rue Docteur Calmette
38000 GRENOBLE
France

NOTE DU BUREAU

Mesdames, Messieurs, adhérents et amis de l'association LA NICHE Studio,

Les dirigeants de LA NICHE Studio vous présentent ses comptes pour l'exercice 2023, conformément aux dispositions de l'article 19 de nos statuts.

LA NICHE Studio a clôturé le 31 décembre 2023 les comptes de son exercice comptable.

La durée de cet exercice a été de 1 mois et 15 jours, l'association LA NICHE Studio ayant été portée au journal du JOAFE le 15 novembre 2023.

Les opérations comptables ont été saisies par M. BOYMOND et les dirigeants de l'association, tout particulièrement le trésorier, M. GORGET, ont validé les comptes qui vous sont présentés.

Le rapport financier évoque successivement :

- Les résultats de la gestion de l'exercice 2023,
- La situation patrimoniale de LA NICHE Studio au 31 décembre 2023,
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023.

A la suite de cet exposé, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion et à l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons également que conformément aux dispositions statutaires, les comptes ont été tenus à la disposition des membres au siège pendant les 15 jours précédant notre assemblée et qu'ils peuvent être librement consultés au siège par les membres de l'association, sur rendez-vous.

Le Président	Le Vice-Président	Le Trésorier
Martin BOYMOND	Edrik COMMUNAL	Guilhem GORGET

RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION LA NICHE STUDIO
Exercice clôturé le 31 décembre 2023

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association loi 1901 LA NICHE Studio a été fondée le 15 novembre 2023. L'assemblée générale constitutive a été tenue le 15 novembre 2023.

Entre sa fondation et la clôture de l'exercice au 31 décembre 2023, l'activité se résume à la couverture des frais bancaires à l'ouverture du compte QONTO et au remboursement des frais de mission avancés par M. BOYMOND lors du tournage d'un projet audiovisuel.

Le 6 décembre 2023, l'association reçoit un don de 300 € de M. BOYMOND.

L'association dégage un résultat net de 130,41 €, affecté en réserve des capitaux propres au 31/12/2023.

II – BILAN

	ACTIF	Débit	Crédit		PASSIF	Débit	Crédit
5121000	BANQUE - QONTO	- €	130,41 €	4861000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	- €	- €
					CAPITAUX PROPRES		
					Résultat de l'exercice	130,41 €	- €
	TOTAL	- €	130,41 €		TOTAL	130,41 €	- €

III – COMPTE DE RESULTAT

			Exercice 2023
(I)	PRODUITS		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	7541000 DONS MANUELS		300,00 €
	TOTAL (I)		300,00 €
(II)	CHARGES		
	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	6256000 MISSIONS	-	48,00 €
	6270000 FRAIS BANCAIRES	-	121,59 €
	TOTAL (II)	-	169,59 €
(III)	RESULTAT AVANT IMPOTS ET TAXES		130,41 €
	IMPÔTS SUR LE REVENU		- €
	TOTAL (III)		130,41 €
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		130,41 €

Fait à Grenoble, le 31 décembre 2023

Le Président	Le Vice-Président	Le Trésorier
Martin BOYMOND	Edrik COMMUNAL	Guilhem GORGET

LA NICHE Studio

Association Loi 1901
Siège social : 3 Place des Tilleuls
38000 GRENOBLE
N° SIREN : 924329519

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 13 JANVIER 2024

Le 13 janvier 2024
À 18 heures

Les membres de l'Assemblée générale de l'association loi 1901 LA NICHE Studio (« l'Association ») se sont réunis au 3 place des Tilleuls, 38000 GRENOBLE en Assemblée générale sur convocation faite par le Président, adressée par lettre simple.

L'Assemblée générale est présidée par M. Martin BOYMOND (le « Président de séance »), en sa qualité de Président.

Le Président de Séance constate que les membres de l'Assemblée générale présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de l'Association. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Présentation du rapport financier et des résultats de l'exercice 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Vote sur l'admission des adhérents à l'Association ;
- Questions diverses.

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment:

- Le texte des résolutions proposées;
- Le rapport financier de l'exercice 2023 ;
- La liste des aspirants adhérents à l'Association – cohorte de décembre 2023.

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 de 130,41 € en réserve des capitaux propres. La réserve est dès lors portée à 130,41 €.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale, à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – ADMISSION DES ADHÉRENTS

L'ASSEMBLÉE DÉCIDE de nommer :

EN QUALITÉ DE MEMBRE FONDATEUR			
NOM et Prénom	*Vote Pour*	*Vote Contre*	*Décision*
Néant.			

EN QUALITÉ DE MEMBRE D'HONNEUR			
NOM et Prénom	*Vote Pour*	*Vote Contre*	*Décision*
GRZYBOWSKI Lukas	3	0	ADMIS
STAUFFERT Simon	3	0	ADMIS
VAN LANDEGHEM Corentin	3	0	ADMIS

EN QUALITÉ DE MEMBRE BIENFAITEUR			
NOM et Prénom	*Vote Pour*	*Vote Contre*	*Décision*
Néant.			

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION - POUVOIR

L'ASSEMBLÉE DONNE tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Le Trésorier
Guilhem GORGET

Le Vice-Président
Edrik COMMUNAL

Le Président
Martin BOYMOND